UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2023-11-12

relative à la procédure pour le recours à la visioconférence ou à la webconférence dans le cadre de tous recrutements (hors comités de sélection)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 8l

Conseil d'administration du 16 mars 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu l'avis du Comité social d'administration d'établissement en date du 10 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident la procédure pour le recours à la visioconférence ou à la webconférence dans le cadre de tous recrutements (hors comités de sélection).**

La procédure est annexée à la présente délibération.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				2		
Nombre de voix	pour	25	contre	0	abstention(s)	5

Fait à Saint-Denis, le **21 mars 2023**
Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 22 MARS 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 22 MARS 2023

Procédure pour le recours à la visioconférence ou à la webconférence dans le cadre des recrutements (hors comités de sélection)

Le présent document décrit la charte des recours à la visioconférence ou la webconférence pour les recrutements des personnels enseignants ou administratifs (autres que les comités de sélection) de l'Université de La Réunion.

En préambule, le recours à la visioconférence ou la webconférence est aujourd'hui indispensable pour permettre à des candidats extérieurs à l'établissement d'être auditionnés s'ils n'ont pas la possibilité d'être présents localement.

I - Prise de contact :

Le président du jury ou le responsable du recrutement (ou son représentant) prend contact avec les techniciens du Service de l'Intégration des Technologies de la Direction de l'Audiovisuel, du Multimédia et de l'Accessibilité Numérique (DAMAN) au minimum une semaine* avant l'audition du candidat distant.

Pour toute demande d'assistance, contacter l'adresse support en fonction du lieu du recrutement :
assistance-visioconference.moufia@support.univ-reunion.fr
assistance-visioconference.ptu@support.univ-reunion.fr
assistance-visioconference.bellepierre@support.univ-reunion.fr
assistance-visioconference.terresainte@support.univ-reunion.fr
assistance-visioconference.tampon@support.univ-reunion.fr
assistance-visioconference.iae@support.univ-reunion.fr

II - Fiche candidat distant :

Le Président du jury remplit une fiche de renseignement dite « fiche candidat distant ». Cette fiche sera à remplir exclusivement en ligne (procédure dématérialisée) sur le « Google Drive » de l'Université de La Réunion (dont le lien et les accès sont transmis par le référent de la DAMAN), pour permettre une meilleure collaboration et éviter la duplication de fiches.

Cette fiche permettra d'identifier le candidat, ses coordonnées mail et téléphoniques afin qu'il puisse être contacté par les techniciens de la DAMAN et que les deux parties puissent se coordonner sur le choix de la solution, la date, l'horaire et la durée de l'audition et d'autres informations encore concernant un éventuel technicien distant (pour la visioconférence) ou encore les coordonnées pour rejoindre la conférence (l'audition).

III - La solution de webconférence :

L'Université de La Réunion a fait le choix de ZOOM.US comme solution de webconférence

qu'elle a intégrée dans son infrastructure depuis 2020. En effet, cette solution, d'une grande stabilité et efficacité, préserve ses participants de tout dysfonctionnement technique. À la fois ergonomique et accessible, elle est la solution idéale pour une prise en main rapide par tous les publics.

C'est donc la solution qui sera proposée en priorité aux candidats distants au recrutement.

IV - Support de présentation :

Il est important de noter que la DAMAN ne peut garantir la possibilité pour le candidat de partager son support de présentation par le biais de la solution de visioconférence ou de webconférence pendant son audition dans la mesure où nous ne maîtrisons pas l'environnement numérique du candidat (ordinateur, système de visioconférence, qualité du réseau, etc).

Il est vivement recommandé au candidat de transmettre au préalable son fichier, au format PDF, au président de jury qui le diffusera au besoin pendant l'audition.

V - Assistance technique :

A l'Université de La Réunion, un ou plusieurs personnels techniques de l'université (DAMAN, DSI et/ou DTPI) effectueront systématiquement une permanence pour chacune des réunions (sélection de dossier et audition). Un technicien établira la connexion en visio-webconférence en début de séance et pourra s'assurer que les bonnes conditions électriques, réseaux sont réunies et que les sites distants sont connectés et que la communication est satisfaisante.

De même, les techniciens de l'Université de La Réunion ne sauront être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnement des équipements distants.

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 16 MARS 2023

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI